

Alexandre Bouilly, relieur, avant d'entrer au service, a comparu devant le 1er conseil de guerre...

Quant à ces objets, Bouilly s'en allait, porteur de sa petite paotille, dans les casernes des autres régiments...

Lorsqu'un article n'était pas promptement vendu, il le rapportait au marchand et en choisissant un autre au goût de l'acquéreur...

Cependant, un jour, Bouilly trouva un sous-officier qui soupçonna la fraude. Il fut questionné, et malgré l'intelligence dont il est doué...

Arrêté à Amiens, Bouilly comparait devant le Conseil de guerre. Un grand nombre de témoins sont entendus...

M. le président : Vous vous faisiez donc marchand ? Je suis persuadé que vous aviez l'intention de prendre une patente...

Le prévenu : Non, colonel ; mais je voulais gagner quelques sous en utilisant mes connaissances du métier.

M. Delattre, commissaire du Gouvernement : Vous vous présentez, en effet, comme fabricant de certains de ces objets...

Bouilly garde le silence et baisse la tête. Le Conseil, conformément aux conclusions du commissaire du Gouvernement...

L'assassinat dont la commune de Romainville, et non de Belleville (comme on l'avait dit par erreur)...

deurs de barrière et des filles de la plus abjecte catégorie, avait été sage-femme, et avait même, en cette qualité...

Ces différentes circonstances, ces propos commentés dans une petite localité, ont acquis d'autant plus d'importance...

C'est dans la cave de son établissement que le cadavre de la femme Vaxelaire a été trouvé. Le maire, M. Corau, assisté des docteurs Peyronaux et Racle...

L'autopsie cadavérique a eu lieu ce matin. Un petit chien que la femme Vaxelaire avait élevé et qui lui était fort attaché...

Une femme, qui paraîtrait être impliquée dans cette mystérieuse affaire, a été arrêtée hier par la gendarmerie dans la commune de Pantin...

Voici la liste des affaires qui seront jugées par la Cour d'assises pendant la première quinzaine du mois d'août prochain...

lobel idem; Marchand, fraude électorale; Raimbault, vol par une femme de service à gages. Le 6, Jaffeux, détournement de mineure; Morin, faux en écriture authentique; Paulin, vol avec effraction dans une maison habitée...

Mme Duval, maîtresse bouchère, rue Coquillière, 15, avait renfermé à son domicile dans un tiroir-caisse de son étal une somme de 2,900 francs...

ANGLETERRE (Londres), 27 juillet. — MM. Byrne, Hinde et Mac-Arthur, secrétaires d'un club de Liverpool, avaient été appelés comme témoins devant le comité spécial chargé par la chambre des lords de faire une enquête sur les fraudes qui ont lieu dans la distillation des liqueurs alcooliques...

Lord Beaumont a donné hier communication à ses collègues d'une lettre dans laquelle les détenus expriment leur repentir et se justifient de l'intention d'avoir voulu porter atteinte aux privilèges de la chambre.

Après un court débat, la chambre a ordonné qu'ils seraient amenés à la barre. Le lord-chancelier leur a fait une sévère réprimande, et a ordonné ensuite leur mise en liberté.

Bourse de Paris du 29 Juillet 1850. Table with columns: AU COMPTANT, FONDS ÉTRANGERS, VALEURS DIVERSES, etc.

Table listing various financial instruments and their values, including Canal de Bourgog., H. de la G. Combe., Tissus de la Manufacture., etc.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET. Table with columns: AU COMPTANT, Hier., AuJ., etc.

On a beaucoup parlé des bénéfices considérables réalisés par quelques compagnies anglo-californiennes...

Ces résultats ainsi expliqués n'ont rien de surprenant, car les journaux américains, les correspondances particulières et les émigrants, au retour de la Californie...

TRÉATE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Chandelier, l'Épreuve. OPÉRA-COMIQUE. — Giralda. TRÉATE-HISTORIQUE. — VAUDEVILLE. — Dieu du jour, le Chevalier de Saint-Georges.

AVIS IMPORTANT. Les insertions légales, les Annonces de MM. les Officiers ministériels et celles des Administrations publiques...

FERMES DE LA MANCHE. Etude de M. LAVAUX, avoué à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 24.

TERRAINS PROPRES À BATIR A BELLEVILLE. Etude de M. JARSAIN, avoué, rue de Choiseul, 2.

2 MAISONS À BIÈVRES ET À IGNY. Adjudication définitive sur licitation, par le ministère de M. HUILIER et GOUCHAUX, notaires à Paris...

Ventes immobilières. AUDIENCE DES CRIÉES. MAISON RUE LAFFITTE. Etude de M. POUPINEL, avoué à Paris, rue de Cléry, 5.

DEUX MAISONS À PARIS. Etude de M. VARIN, avoué à Paris, rue Montmartre, 139.

FONDS DE COMMERCE DE MARCHAND D'ACIERS, MARCHANDISES, MOBILIER ET CREANCES. Adjudication, en l'étude et par le ministère de M. AUBRY, notaire à Paris...

PIQUES DES INSECTES. GUERLAIN, si connu pour la blancheur et la conservation du teint, et pour son efficacité contre le hâle, les rougeurs, les boutons, la couperose, et surtout contre les taches de rousseur...

MAISON DE CAMPAGNE À PASSY. Etude de M. CORPEL, avoué à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 49.

NOMINATIONS DE SYNDICS. Du sieur BLAT (Nicolas), limonadier, à La Villette, le 3 août à 2 heures 1/2 (N° 9546 du gr.).

CONCORDATS. De dame FRON, anc. mde au Temple, rue Charlot, 25, le 3 août à 10 heures 1/2 (N° 9478 du gr.).

ÉTUDE DE NOTAIRE à vendre par suite de décès, à Ardentes, chef-lieu de canton, près Châteaurox (Indre). S'adresser à M. Brinet, notaire à Issoudun (Indre), et à M. Dufour, notaire à Paris, place de la Bourse, 45.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M. ROULEAU, rue du Pont-de-la-Benote, 3.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui ont été déclarées, les samedis de dix à quatre heures.

REDDITION DE COMPTES. MM. les créanciers composant l'union de la faillite de sieurs BÉSSON et Co, fabricants de chaux, rue des Fossés-Monmartre, 11, sont invités à se rendre le 3 août à 1 heure, au Palais du Tribunal de commerce...

Plus de ficelle, plus de perte de poudre, ni de gaz. Bou-

SOCIÉTÉS. D'un acte reçu par M. Olagnier, soussigné, et son collègue, notaires à Paris, le vingt-sept juillet mil huit cent cinquante, enregistré.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui ont été déclarées, les samedis de dix à quatre heures.

REDDITION DE COMPTES. MM. les créanciers composant l'union de la faillite de sieurs ROCHER-LEMEYRE (Afred), md de nouveautés, à Boulogne, sont invités à se rendre le 3 août à 1 heure précise, au Palais du Tribunal de commerce...

Plus de ficelle, plus de perte de poudre, ni de gaz. Bou-

SOCIÉTÉ DE COMMERCE

DE

SAN-FRANCISCO

35, rue de Trévisé,
A PARIS.

(Compagnie française, belge et allemande.)

35, rue de Trévisé,
A PARIS.

CONSTITUÉE PAR ACTE DU 1^{er} JUILLET 1850, DÉPOSÉ CHEZ M^e THION DE LA CHAUME, NOTAIRE A PARIS.

ACTIONS

DE

250 FRANCS

payables en marchandises.

CAPITAL SOCIAL : 3,000,000 DE FRANCS.

représentés par 6,000 actions de 250 fr. payables en marchandises,
et 60,000 actions de 25 fr., payables en espèces.

ACTIONS

DE

25 FRANCS

payables en espèces.

RAISON SOCIALE : CAVEL ET C^{ie}.

*Siège de la Société : RUE DE TRÉVISE, 35, à Paris; comptoir à SAN-FRANCISCO (Californie).
Agences en Belgique, en Allemagne et dans les départements.*

Gérant : M. CAVEL père, ancien commissionnaire de roulage.

EXPOSÉ.

Dès que la Californie nous a été révélée, nous avons pressenti tout l'avenir qui était réservé à cette riche et vaste contrée, où l'or se trouve répandu sur une étendue de 300 lieues carrées; mais, avec la prudence et l'expérience que nous ont données trente années passées dans les affaires, nous avons compris que rien ne pouvait y être sérieusement entrepris sans que les ressources et les besoins du pays eussent été étudiés avec le plus grand soin. Nos recherches ont donc été, depuis vingt mois, dirigées vers ce point capital; elles n'ont pas été infructueuses, car, au moyen des documents et des renseignements précis qui nous sont successivement parvenus, nous croyons connaître aujourd'hui la Californie et l'immense parti qu'il est possible d'en tirer comme si nous l'avions habitée et explorée nous-mêmes.

De nos études il résulte que des opérations commerciales, basées sur la connaissance exacte du pays et exécutées en proportion de ses besoins, chaque jour croissants, offrent seules des garanties réelles de succès sans présenter aucune chance de perte. — Ainsi, notre Société, exclusivement commerciale, comme l'indique sa dénomination, ne formera pas d'association de travailleurs. — Ouvrir un vaste débouché au commerce et à l'industrie, échanger avec de gros bénéfices les produits de la France, de la Belgique et de l'Allemagne contre l'or de la Californie, tel est notre but, tels sont

les résultats que nous garantissons à tous ceux qui prendront un intérêt dans notre entreprise...

Les commerçants et les fabricants, en échangeant contre nos actions de 250 fr. quelques marchandises à titre d'échantillons, non seulement retireront de leurs actions d'excellents dividendes, mais, ce qui est bien plus important pour eux, feront connaître leurs articles et leurs produits dans un pays d'une immense consommation, et devenus, comme associés fondateurs de la Société, ses fournisseurs naturels, s'assureront pendant toute sa durée, et dans un temps de crise qui n'est pas près de toucher à sa fin, un écoulement considérable et avantageux de leurs marchandises, qui seront toujours achetées au comptant.

Les capitalistes, les rentiers, les ouvriers eux-mêmes, qui placent ordinairement leurs économies à un taux si faible d'intérêt, en souscrivant à nos actions de 25 fr. (que nous avons réduites à ce chiffre pour les mettre à la portée de toutes les bourses), feront de leurs fonds un placement aussi sûr que lucratif, car nous n'exporterons que des marchandises tout à fait propres à la Californie, et qui s'y vendront à notre comptoir avec des bénéfices énormes. — Seuls, en outre, les propriétaires d'actions de 25 fr. recevront l'intérêt de leur argent, et cet intérêt, fixé à 6 pour 100 l'an, leur sera payé avant toute répartition des dividendes attribués aux actions en

général.

Chacun enfin, en lisant attentivement nos statuts, verra que nous avons complètement sauvegardé les intérêts de nos associés-commanditaires, en faisant abnégation de tout intérêt personnel. Aucune responsabilité pour les actionnaires au-delà du montant de leurs actions; contrôle continu du comité de surveillance sur les écritures et sur les actes du gérant, qui est révocable; admission aux assemblées générales de tout actionnaire possédant un intérêt de 1,000 fr. dans la Société; paiement tous les six mois des intérêts et du montant intégral des bénéfices, sans aucun prélèvement spécial en faveur de l'administration; grande facilité pour les souscripteurs, ces paiements étant effectués, non seulement au siège de la Société, à Paris, mais à ses agences dans les départements, en Belgique et en Allemagne; enfin, modification toujours possible des statuts, à la simple majorité des voix, si l'assemblée générale le décide... Et en dehors de ces avantages incontestables, le nom du fondateur de la société, connu et estimé depuis trente années dans le commerce, est déjà par lui-même une garantie suffisante du succès de l'entreprise, car il sait la responsabilité qui pèserait sur lui s'il ne réussissait pas, et aucune considération au monde ne le déterminerait à s'y exposer.

Toute demande d'actions de 25 fr. doit être accompagnée de billets de banque, d'un mandat sur la poste ou sur une maison de commerce, à l'ordre de MM. CAVEL et C^o, rue de Trévisé, 35, à Paris.

Les titres seront adressés par le retour du courrier.

Le gérant fera traite, si on le préfère, pour toute somme de cent francs et au-dessus.

LES CINQ CENTS PREMIERS SOUSCRIPTEURS DE 20 ACTIONS DE 25 FRANCS (500 FR.) RECEVRONT UNE ACTION EN SUS.

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ EST COMPOSÉ COMME SUIT :

MM. l'amiral DUCREST DE VILLENEUVE;

le général MAGNAN, représentant du peuple;

BONAPARTE (Pierre), représentant du peuple;

DESPREZ, manufacturier à Paris (successeur de M. Ganneron);

WUHRER, ancien directeur des ateliers de MM. Toulouse et C^o. (4206)